

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, monsieur l'Orateur, les députés ne peuvent pas forcer le secrétaire parlementaire à répondre de façon adéquate aux questions inscrites au *Feuilleton*, par contre, en vertu des procédures de la Chambre, il leur incombe en leur qualité de parlementaires, de veiller à ce que l'argent des contribuables soit employé à bon escient.

Une voix: Vous vous livrez à des arguties politiques, en fait vous n'y croyez pas vraiment.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le député d'en face rit quand je fais allusion aux droits des députés de la Chambre.

Je trouve que le secrétaire parlementaire m'a manqué d'égards. Cela prouve soit qu'il est de mauvaise foi, soit tout simplement qu'il n'a aucune conscience professionnelle. J'espère que la Chambre étudiera cette question et qu'elle verra à faire en sorte que les députés de l'autre bord donnent des réponses complètes aux questions qui leurs sont posées et qu'ils fassent preuve d'honnêteté à l'égard des députés de ce bord-ci.

● (1612)

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole pour invoquer le Règlement au sujet des réponses que l'on nous fournit. Je tiens à célébrer cette occasion spéciale, car c'est la première fois que l'on répond à une de mes questions au cours de cette session, et je voudrais marquer le coup en attirant votre attention à ce propos; je me crois autorisé à protester sur la manière dont on répond à nos questions.

Comme chacun sait, l'inscription des questions au *Feuilleton* se fait ainsi pour deux raisons. Tout d'abord, il ne s'agit pas nécessairement de questions de nécessité urgente et importante qui seraient autorisées pendant la période des questions. Ensuite, il faut parfois avoir des renseignements détaillés qu'on ne pourrait pas nous fournir pendant cette période. Nous avons donc adopté le principe de faire inscrire les questions au *Feuilleton*, ce qui donne au gouvernement le temps de recueillir les informations sur certains points qui sont d'une importance considérable pour le député qui les a fait inscrire. Cela s'applique non seulement aux membres de l'opposition, mais aux ministériels.

On a vu l'exemple donné par ce secrétaire parlementaire qui, je suis sûr, n'est que l'instrument de chaque ministère qui fournit les réponses aux questions quand il le juge bon. J'ai observé la liste que nous avons eue au cours de cette session. La plupart du temps, on y trouve à peu près trois réponses, parfois plus, qui donnent au secrétaire parlementaire l'occasion de prendre la parole et de déposer les réponses fournies à ces questions écrites.

En tant que députés, nous nous servons de ce moyen avec un certain sérieux, pour permettre aux ministères de répondre à des questions non pas en nous faisant attendre indéfiniment, mais dans un délai raisonnable, et en vertu du Règlement que j'invoque à présent, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire si les ministères ont reçu des lignes directrices concernant les délais accordés pour leur permettre de répondre aux questions posées. Je peux citer des exemples de questions

Recours au Règlement

que j'ai posées où il eut été possible de répondre par oui ou non. Et pourtant, on m'a fait attendre. Je pourrais également citer les exemples de questions inscrites au *Feuilleton* au cours de sessions précédentes, auxquelles il n'a jamais été répondu et que j'ai fait reporter au *Feuilleton*, car j'aimerais bien, tout de même, savoir quelle est la politique suivie dans certains domaines qui, pour moi et mes électeurs, sont importants.

Si nous voulons que règne un semblant d'ordre, et que le gouvernement soit pris tant soit peu au sérieux, qu'il veuille ou non répondre à ces questions ou simplement qu'il cherche à se jouer de nous, j'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire a donné des lignes directrices aux ministères pour qu'ils répondent aux questions dans un délai raisonnable, à moins de circonstances particulières.

Certains de mes collègues ont déjà demandé, sérieusement d'ailleurs, au secrétaire parlementaire de nous dire quelles étaient les questions auxquelles le gouvernement n'a pas l'intention de répondre. Et si c'est le cas, de nous le faire savoir. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si des instructions ont été données aux différents ministères concernant les délais dans lesquels ou peut normalement s'attendre qu'ils y répondent?

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer mon collègue le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) pour l'excellent rappel au Règlement qu'il a présenté et à en profiter pour exposer un grief personnel. Il s'agit de la question n° 232 consignée au *Feuilleton* depuis le 17 octobre. Elle est très simple, monsieur l'Orateur. On y demande un compte rendu détaillé des dépenses consenties en vertu du programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre et, en particulier, le nombre de postes créés par le ministère.

Cette question a été consignée au *Feuilleton* au cours de la dernière session. Elle fait partie du groupe de questions—20 p. 100—auxquelles le secrétaire parlementaire a été incapable de répondre car il n'a pu obtenir de réponses des différents ministères auxquels elles avaient été posées. Il s'agit d'un crédit de 100 millions de dollars qui a été voté par notre législature. Vers la fin de l'hiver dernier, le gouvernement a affecté ces crédits au programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre, lequel rentre dans le cadre des mesures globales prises par le gouvernement pour remédier au problème inquiétant et grave du chômage au Canada.

Alors que l'hiver va commencer, et que le taux actuel de chômage qui est déjà fort élevé va encore être aggravé par les conditions climatiques hivernales et les facteurs saisonniers traditionnels, nous allons être appelés, j'en suis convaincu, à octroyer des fonds supplémentaires pour le programme fédéral de projets à forte proportion de main-d'œuvre. Il n'est certainement pas déraisonnable de s'attendre, monsieur l'Orateur, et nous en avons d'ailleurs parfaitement le droit, à ce que le gouvernement nous informe sur les résultats précis et sur l'efficacité de ce dernier crédit de 100 millions de dollars voté au titre de ce programme, et plus particulièrement qu'il nous fasse savoir combien d'emplois ont ainsi été créés.